



Pb bailleur-locataire porte de garage

Par **yves273**, le **05/04/2013** à **12:38**

Bonjour,

Je suis bailleur d'un appartement avec garage.
La porte du garage est automatisée depuis 15 ans.

En actionnant la porte du garage, le rail s'est désolidarisé du plafond, les chevilles n'ont pas tenues.

En tombant, le rail et l'automatisme ont rayé la moto du locataire située dessous.

Mon assurance propriétaire non occupant me dit que je ne suis pas couvert.
L'assurance du locataire dit qu'elle ne couvre pas.

Surprenant de ne pas être assuré, quand serait-il si le rail était tombé sur la tête du locataire?

Merci du conseil.